

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130118-2013\_B010-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2013  
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JANVIER 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

**2013\_B010**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent relatif au conseil et création en identités visuelles numériques pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix - deuxième marché subséquent (n°11MSO3B2)**

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence –BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset –CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet –DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon –GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Daniëlle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes –RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Daniëlle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules- LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_07**

**BUREAU DU 18 JANVIER 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Georges CRISTIANI

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché subséquent relatif au Conseil et création en identités visuelles numériques pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix. - Deuxième marché subséquent (n° 11MS03B2)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

En date du 8 septembre 2011 un accord cadre multi-attributaire a été conclu ayant pour but d'assurer des prestations de conception, d'exécution graphique, de mise en page de documents sur divers supports de communication (plaquette, affiches, flyers, cartons d'invitation, dépliants, annonces presse...) pour la Communauté du Pays d'Aix. Pour information, les trois attributaires de l'accord cadre sont : ARC EN CIEL, PIQUET DESIGN GROUP, NEXUS COMMUNICATION.

Les besoins en communication numérique de la CPA nécessitent la conclusion d'un nouveau marché subséquent.

L'objet de ce deuxième marché subséquent, objet du présent rapport, consiste à conseiller la CPA en termes d'identités visuelles numériques et à concevoir des supports de communication à destination du numérique et des réseaux. Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un marché subséquent relatif au développement de la communication numérique de la CPA.

Cette prestation s'inscrit notamment dans le cadre de la future refonte du site Internet du musée Granet mais pourra également s'étendre à tous les supports numériques et multimédias actuels et / ou futurs de la CPA.

### **Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 20 décembre 2012.

### **Economie du marché :**

Les prestations objet du marché subséquent sont regroupées en trois natures différentes :

- Création de visuels à destination du numérique et des réseaux
- Réunion - Conseil
- Déclinaisons – Corrections

### **Estimation du marché :**

37 400€ HT

### **Mise en concurrence :**

Conformément aux stipulations de l'accord cadre, une lettre de consultation a été adressée le 14 Novembre 2012 à chaque attributaire de l'accord cadre. La date limite de réception des offres était fixée au 26 Novembre 2012 à 12h00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations : 60%
- 2 – Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n° 11MS03B2 relatif au « conseil et création en identité visuelles numériques pour les besoins de la CPA » à la société PIQUET DESIGN GROUP pour un montant estimatif de 29 980€ HT, le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 Décembre 2012.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n° 11MS03B2** relatif au « conseil et création en identité visuelles numériques pour les besoins de la CPA » avec la société PIQUET DESIGN GROUP pour un montant estimatif de 29 980€ HT, le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section du budget de la CPA, Fonction 023 - Nature 6238.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent relatif au conseil et création en identités visuelles numériques pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix - deuxième marché subséquent (n°11MSO3B2)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

22 JAN. 2013